

(^)

(N° 199.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MAI 1887.

Modification à l'article 216 de la loi du 18 juin 1869.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

L'article 216 de la loi du 18 juin 1869 porte que les tribunaux de première instance, les cours d'appel et la Cour de cassation ont deux mois de vacances chaque année depuis le 15 août jusqu'au 15 octobre.

Le choix de cette période, qu'il est nécessaire de faire coïncider avec celle des vacances scolaires, a donné lieu, surtout dans les derniers temps, à de nombreuses réclamations. Après une enquête dans laquelle les chefs des corps judiciaires ont été appelés à émettre leur avis, le Gouvernement croit pouvoir vous proposer d'avancer de quinze jours l'époque à laquelle la magistrature suspend annuellement une partie de ses travaux.

Dans le cas où vous croiriez pouvoir accueillir cette proposition, une mesure analogue serait prise en ce qui concerne les vacances des établissements d'instruction publique.

Le projet qui vous est présenté renferme une seconde disposition ayant pour but de modifier l'article 55 de la loi d'organisation judiciaire, en fixant l'entrée en fonctions des membres du tribunal de commerce au jour qui sera désormais celui de la rentrée des cours et tribunaux de première instance.

Le Ministre de la Justice,
J. DEVOLDER.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Justice est chargé de présenter, en Notre Nom, aux Chambres législatives le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Par dérogation à l'article 216 de la loi du 11 juin 1869 les vacances des tribunaux de première instance, des cours d'appel et de la Cour de cassation commenceront le 1^{er} août pour finir le 1^{er} octobre.

ART. 2.

La date du 1^{er} octobre est substituée à celle du 15 octobre dans l'alinéa 1^{er} de l'article 55 de la même loi.

Donné à Laeken, le 20 mai 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. DEVOLDER.
